



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Santé publique, connaissance des pays, gestion de crise  
Gestion de crise et préparation en matière de santé

Luxembourg  
SANTE.DDG1.C.3/WP/VP (2020)

Patrick Brault  
Vice-président d'ISTO  
cebelanger@oits-isto.org  
Transmission par email uniquement.

Monsieur Brault,

Je vous remercie pour votre courriel envoyé à la Présidente von der Leyen en date du 30 avril 2020, concernant les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie de COVID-19 prises par l'UE, surtout en ce qui concerne les personnes âgées et le tourisme. Comme chef d'unité pour la gestion de crise et préparation en matière de santé, je suis chargé de vous répondre.

Soyez assuré que la Commission européenne travaille sur tous les fronts pour soutenir les efforts contre l'épidémie de COVID-19. La pandémie actuelle est le plus grand défi de notre génération et chaque pays en Europe se retrouve dans une situation complexe avec beaucoup d'incertitudes. La Commission européenne met tout en œuvre pour contenir la propagation du coronavirus, soutenir les systèmes de santé nationaux, protéger et sauver des vies, et lutter contre les incidences socio-économiques de la pandémie par des mesures sans précédent, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE.

En matière de santé publique, la Commission a un rôle de coordination. La définition exacte des mesures à mettre en place incombe aux États membres. Néanmoins, nous nous efforçons d'assurer une réponse européenne commune. Par exemple, la Commission soutiendra directement les systèmes de soins de santé des États membres de l'UE, au moyen de 2.7 milliards d'euros provenant du budget de l'UE auxquels viendront s'ajouter 3 milliards des États membres, afin de financer l'instrument d'aide d'urgence et la réserve commune de matériel médical rescEU.

Concernant le tourisme, depuis votre courriel, le 13 mai, la Commission européenne a présenté des orientations et des recommandations destinées à aider les États membres à lever progressivement les restrictions en matière de déplacements, moyennant la mise en place de toutes les mesures de précaution et de sécurité nécessaires. Ce « paquet Tourisme et Transports » a pour objectif de faciliter la réouverture des entreprises et à faire en sorte que les citoyens en Europe puissent profiter d'un été sûr et reposant après des mois de confinement tout en respectant les précautions sanitaires requises. Soyez assuré que la Commission a bien pris en compte la nécessité de redynamiser la vie économique, y compris du secteur touristique, sans cependant risquer une résurgence du virus.

La Commission a également établi un cadre commun qui prévoit des critères en vue d'un rétablissement sûr et progressif des activités touristiques et de l'élaboration de protocoles sanitaires pour les hôtels et autres formes d'hébergement, afin de préserver la santé de leurs clients et de leurs employés. Ces critères comprennent des données épidémiologiques, la présence d'un système de soins de santé doté de capacités suffisantes pour les habitants et les touristes, ainsi que des capacités suffisantes en matière de surveillance et de suivi, de dépistage et de traçage des contacts.

Par ces orientations, la Commission propose une approche progressive pour lever les restrictions de déplacement, en trois phases, dont la dernière (phase 2) permettra de lever toutes les restrictions liées au coronavirus et les contrôles aux frontières intérieures devraient être supprimés. Il incombe aux États-membres de considérer comment lever les restrictions actuelles sur la base de trois critères : la situation épidémiologique, la capacité de chaque pays à appliquer des mesures de confinement et des considérations économiques et sociales. La Commission soutient les discussions sur les modalités de réouverture au sein du comité de sécurité sanitaire de l'UE et d'autres structures pertinentes. Particulièrement en ce qui concerne les personnes âgées, qui restent un groupe vulnérable clé, des précautions supplémentaires doivent être prises pour garantir leur protection, tout en leur permettant de bénéficier du déconfinement.

La crise sanitaire provoquée par le COVID-19 est aussi une crise socio-économique. Pour aider à réparer les dommages économiques et sociaux causés par la pandémie de coronavirus, aider la reprise européenne, ainsi que protéger et créer des emplois, la Commission européenne propose un plan de relance majeur pour l'Europe basé sur l'exploitation du plein potentiel du budget de l'UE. Pour mobiliser les investissements nécessaires, la Commission propose une réponse double : un nouvel instrument de relance de 750 milliards d'euros qui dynamisera le budget de l'UE avec de nouveaux financements levés sur les marchés financiers pour 2021-2024, et un budget renforcé de l'UE à long terme de 1,1 trillion d'euros pour 2021-2027.

Vous pouvez trouver toutes les informations pertinentes à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response\\_fr](https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_fr).

En vous remerciant de nouveau pour votre courriel, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Wolfgang Philipp  
Chef d'unité